

FIRESTONE OPERATION « PERFORMER 95 FIRESTONE 2017 »

Article 1

Bridgestone France dont la direction commerciale se situe Parc d'activités du Moulin de Massy - 23, rue du Saule Trapu - 91882 Massy Cedex – RCS Arras B 361 200 389, met en place une opération promotionnelle sur son profil PERFORMER 95 FIRESTONE - Roues Etroites - sur la période du 1^{er} Février au 31 Mai 2017.

Article 2

Cette opération promotionnelle est réservée aux personnes physiques résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et exerçant la profession d'exploitants agricoles, CUMA, ETA. Cette opération promotionnelle est limitée à une demande par raison sociale (même nom de société et/ou même adresse et/ou même numéro de facture et/ou même BIC/IBAN). Sont exclus de cette opération promotionnelle les membres du personnel de la société organisatrice (BRIDGESTONE France) ainsi que les membres de leur famille et à toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation et à la gestion de cette opération.

Article 3

L'opération promotionnelle permet, à toute personne, de recevoir un remboursement partiel de son achat, et ce pour tout achat d'au minimum 2 pneus agricole de la marque FIRESTONE en profil PERFORMER Roues Etroites Firestone.

Le montant du remboursement est défini de la façon suivante :

Pour l'achat de « Pneus seuls » :

Le minimum d'achat pour bénéficier de cette offre est de 2 pneus PERFORMER Roues Etroites FIRESTONE.

Le remboursement correspond à 10% du montant HT de l'achat

Pour l'achat de l'équipement « Roues complètes » :

Le minimum d'achat pour bénéficier de cette offre est de 2 pneus PERFORMER Roues Etroites FIRESTONE et le matériel fer (jante, voile et accessoires) sur lequel sont montés les pneus PERFORMER Roues Etroites FIRESTONE. Offre valable sur jante à couronne, voile et centre amovible (+ accessoires), ou sur roue à voie fixe.

Le remboursement correspond à 10% du montant HT de l'achat

Pour effectuer le calcul du montant HT de l'équipement « Pneus seuls » ou « Roues complètes » : il faudra qu'apparaisse clairement sur la facture :

- la désignation du pneumatique et la marque
- la désignation du matériel fer (jante, voile et accessoires) et la marque.

Si l'une de ces informations est manquante, le montant correspondant ne pourra être pris en compte dans le calcul du remboursement.

Tous les autres achats de produit ou de prestation de service figurant sur la facture ne seront pas pris en compte dans le montant HT servant de base au calcul des 10% remboursés.

Aucun retour de pneus ne sera accepté.

Ce remboursement est conditionné par les éléments suivants :

- les pneus et le matériel fer sont achetés et livrés.
- la personne doit nous retourner son justificatif d'achat (facture ou bon de livraison) accompagné de son BIC/IBAN, dans les délais impartis fixés dans le présent règlement.

Le remboursement s'effectue en ligne à l'adresse www.promotions-bridgestone.fr.

La personne pour effectuer sa demande de remboursement doit :

- se connecter à www.promotions-bridgestone.fr
- remplir le formulaire avec l'ensemble des informations obligatoires
- joindre son justificatif d'achat ou le transmettre par pli postal à l'adresse : TAKE OFF N° 1020– Opération pneus larges Firestone - BP 70073 - 13614 Venelles
- un numéro de dossier lui sera attribué et il recevra par email le récapitulatif de sa saisie.

Si la personne ne peut pas effectuer sa demande en ligne, elle pourra transmettre sa demande par pli postal à l'adresse : TAKE OFF N° 1020 – Opération pneus larges Firestone - BP 70073 - 13614 Venelles

Elle devra inclure le formulaire de demande de remboursement et la pièce justificative. Si la demande de remboursement est incomplète, illisible ou raturée, elle ne pourra pas être traitée.

Aucune demande de remboursement ne sera traitée par pli postal.

L'envoi doit être effectué dans un délai maximum de 1 mois après la date de livraison ou de facturation (en fonction de la pièce justificative retournée). Pour une demande de remboursement par Internet, la date et l'heure de saisie font foi. Pour une demande transmise par fax, la date et heure de transmission font foi.

La personne pourra retrouver l'intégralité de l'opération et des modalités de participation sur le site www.promotions-bridgestone.fr ou dans les points de ventes participant à l'opération.

Article 4

L'opération promotionnelle se fera dans la limite des stocks disponibles dans le profil concerné par l'opération. Le remboursement s'effectuera par virement bancaire à la personne dans un délai maximum de 1 mois après validation de sa demande de remboursement par Internet ou par fax. En cas de litige, la personne est informée.

Article 5

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler la présente promotion, en modifier la période de validité ou en modifier les conditions. Sa responsabilité ne pourra être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être versée aux participants.

Article 6

La participation à cette opération promotionnelle implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 7

Toute interprétation du présent règlement ainsi que les cas non prévus seront tranchés souverainement par la société organisatrice.

Article 8

Les gains ne pourront être échangés contre d'autres gains. Dans le cas où le prestataire en charge de l'émission des virements bancaires ne serait pas en mesure d'honorer sa prestation, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée de ce fait. Toutefois la société organisatrice s'efforcera de remplacer le remboursement par une prime de valeur égale ou supérieure.

Article 9

Les participants autorisent la société Bridgestone France à utiliser les informations recueillies dans le cadre de l'opération promotionnelle. Les données personnelles seront utilisées uniquement afin d'assurer l'attribution du remboursement. En application de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, en écrivant à l'adresse suivante : Bridgestone France – Service Agricole - Parc d'activités du Moulin de Massy - 23, rue du Saule Trapu - 91882 Massy Cedex

Article 10

Le règlement complet est disponible gratuitement sur le point de vente participant, sur le site internet www.promotions-bridgestone. ou sur demande adressée à Bridgestone France – Service Agricole - Parc d'activités du Moulin de Massy - 23, rue du Saule Trapu - 91882 Massy Cedex